

Durant les dix dernières années la valeur de la propriété foncière sous hypothèque a augmenté de 34 pour 100, les hypothèques de 48 pour 100, et les hypothèques échues de 5 pour 100.

La proportion des hypothèques échues au montant total des hypothèques durant les 10 années de 1884-93, donne une moyenne de 2.90 pour 100, et en 1894 la moyenne était de 2.78 pour 100.

Durant 21 ans la proportion a été pour 10 ans plus élevée, et en 1894 elle a été moins élevée que les dix années précédentes.

Le montant collectif des hypothèques sur lesquelles on a pris des procédures compulsoires durant l'année 1894, a été de 2.5 pour 100 du montant placé et garanti par des actes hypothécaires. Les pourcentages correspondants sont, 1880, 4.3 pour 100; 1885, 2.3 pour 100; 1890 2.0 pour 100; 1891, 2.1 pour 100, 1892 2.0 pour 100; 1893, 2.1 pour 100, et en 1894 2.5 pour 100. Depuis 1890, il a semblé exister une légère tendance vers la hausse.

982. Les hypothèques sur meubles et effets dans la province d'Ontario étaient au nombre de 21,759 et s'élevaient à \$11,220,205, suivant les rapports publiés par le gouvernement d'Ontario. Le montant moyen en 1894, a été de \$516.00; en 1893, \$473.25; en 1892, \$418.30; en 1891, \$490; en 1890, \$502, et en 1889, \$462.

Sur le montant total des hypothèques sur meubles et effets, les cultivateurs y figurent pour :—

En 1894, 53	pour 100 en nombre et 30.7	pour 100 en montant.
1893, 54	“	32.8 “
1892, 57	“	33.8 “
1891, 58	“	36.0 “
1890, 61	“	39.6 “
1889, 57	“	38.0 “

La plus forte proportion du nombre total des hypothèques sur meubles et effets a été fournie par les cultivateurs, mais la proportion du montant total donné par eux, a été moins forte, et surtout en 1894 la proportion a été encore moins élevée que les années précédentes.